



**Délibération**  
FINANCES/JG

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

Berger  
Levisait

ID : 017-211704150-20220331-2022\_29BP22-DE

### 2022 – 29 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 28**

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, TORCHUT Véronique, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, JEDAT Günter, DEREN Dominique, EHLINGER François, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, GUENON Delphine à CAMBON Véronique, PARISI Evelyne à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

**Absent excusé : 1**

DELCROIX Charles

**Secrétaire de séance :** BARON Thierry

**Date de la convocation :** 24/03/2022

**Date d'affichage :** 07 AVR. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants, et l'article L. 1612-7,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2022-07 du Conseil municipal du 17 février 2022 portant débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération n°2022-26 de ce Conseil Municipal approuvant les comptes administratifs 2021,

Vu la délibération n°2022-27 de ce Conseil Municipal adoptant les affectations des résultats 2021,



Vu le rapport de présentation du budget primitif 2022,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les rapports de présentation joints en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET PRINCIPAL.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles          | 30 270 714,00 €        |
| Dépenses d'ordre          | 7 845 012,51 €         |
| <b>Total dépenses</b>     | <b>38 115 726,51 €</b> |
|                           |                        |
| Recettes réelles          | 37 729 726,51 €        |
| Recettes d'ordre          | 386 000,00 €           |
| <b>Total recettes</b>     | <b>38 115 726,51 €</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT      |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles              | 15 204 719,94 €        |
| Dépenses d'ordre              | 1 222 740,00 €         |
| Restes à réaliser en dépenses | 1 080 749,52 €         |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>17 508 209,46 €</b> |
|                               |                        |
| Recettes réelles              | 11 141 807,13 €        |
| Recettes d'ordre              | 8 681 752,51 €         |
| Restes à réaliser en recettes | 1 834 768,33 €         |
| <b>Total recettes</b>         | <b>21 658 327,97 €</b> |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 21**

**Contre l'adoption : 12** (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

**Abstention : 1** (DIETZ Pierre)

**Ne prend pas part au vote : 0**



- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET annexe SITE SAINT-LOUIS.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles          | 968 381,29 €          |
| Dépenses d'ordre          | 6 370 336,00 €        |
| <b>Total dépenses</b>     | <b>7 338 717,29 €</b> |
|                           |                       |
| Recettes réelles          | 688 717,29 €          |
| Recettes d'ordre          | 6 650 000,00 €        |
| <b>Total recettes</b>     | <b>7 338 717,29 €</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles         | 158 479,90 €          |
| Dépenses d'ordre         | 6 650 000,00 €        |
| <b>Total dépenses</b>    | <b>6 808 479,79 €</b> |
|                          |                       |
| Recettes réelles         | 438 143,90 €          |
| Recettes d'ordre         | 6 373 336,00 €        |
| <b>Total recettes</b>    | <b>6 808 479,90 €</b> |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 21**

**Contre l'adoption : 13** (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**





- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET annexe GOLF.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                     |
|---------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles          | 573 718,06 €        |
| Dépenses d'ordre          | 76 800,00 €         |
| <b>Total dépenses</b>     | <b>650 518,06 €</b> |
|                           |                     |
| Recettes réelles          | 650 518,06 €        |
| Recettes d'ordre          | 0,00 €              |
| <b>Total recettes</b>     | <b>650 518,06 €</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT      |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles              | 142 181,33 €        |
| Dépenses d'ordre              | 2 000,00 €          |
| Restes à réaliser en dépenses | 48 309,69 €         |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>192 491,02 €</b> |
|                               |                     |
| Recettes réelles              | 113 691,02 €        |
| Recettes d'ordre              | 78 800,00 €         |
| <b>Total recettes</b>         | <b>192 491,02 €</b> |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 22**

**Contre l'adoption : 12** (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLETT Céline)

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

### Budget primitif 2022 Rapport de présentation

La première partie de la mandature 2020-2026, et en particulier l'exercice 2022, s'inscrivent dans un contexte économique mondial et national toujours fortement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques.

De manière générale, compte-tenu du caractère inédit de cette pandémie et de l'ampleur de ses répercussions économiques et sociales (récession historique en 2020 en France, suivie d'un rebond économique extrêmement vigoureux en 2021 et qui pourrait se poursuivre en 2022), les prévisions budgétaires du Gouvernement et des organismes internationaux demeurent particulièrement incertaines et sont susceptibles d'être régulièrement révisées au vu de l'évolution de la situation.

Parmi les aléas majeurs, tous liés directement ou indirectement à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, peuvent être notamment évoqués :

- L'évolution de la pandémie de coronavirus, non seulement en France, mais également dans l'ensemble des pays européens et du monde. À ce jour, et bien que la situation semble s'améliorer fortement dans les pays à haute couverture vaccinale, la pandémie n'est pas terminée, et est donc toujours susceptible de générer des perturbations sanitaires, économiques et sociales qu'il est impossible de prévoir ;
- Le caractère ponctuel/conjoncturel ou structurel de la forte poussée inflationniste constatée au cours de l'année 2021, particulièrement pour ce qui concerne les prix de l'énergie, pourrait encore cette année être important, compte tenu notamment du contexte international récent (déclenchement d'un conflit par la Russie en Ukraine) ;
- La confiance des acteurs économiques dans l'avenir (ménages, entreprises), ainsi que l'ampleur et le caractère durable de leurs éventuels changements de comportements à l'issue de cette crise inédite.  
A titre d'exemple, le choix des ménages d'utiliser, ou non, tout ou partie du surcroît d'épargne, constaté depuis 2020, sera déterminant pour la poursuite de la reprise économique en 2022. Et de la même manière, l'éventualité d'une inflation durable pourrait éroder la confiance des ménages ;
- La situation économique et géopolitique internationale, avec notamment des tensions protectionnistes déjà présentes avant la crise, et exacerbées par cette dernière (cf. relations commerciales entre la Chine et les États-Unis, la mise en œuvre du Brexit, les relations complexes avec la Russie, et notamment le conflit en cours en Ukraine, et leurs conséquences sur le prix du gaz en Europe).

À l'échelle internationale, la crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures prises par les États pour y faire face (confinements locaux ou généralisés, couvre-feux, limitations de circulation, etc.) ont entraîné un recul majeur de l'activité économique en 2020, avec une récession mondiale d'une ampleur inconnue depuis des décennies. Ainsi, pour la France, la récession a finalement atteint un

niveau de - 8% (recul du PIB par rapport à 2019), soit une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Après ce choc considérable, l'économie française est rapidement parvenue à repartir, avec, dès 2021, un très fort rebond et une croissance anticipée à 6,3%.

Suite à ces soubresauts majeurs (effondrement en 2020 puis net rebond en 2021), le projet de loi de finances table sur une poursuite, en deux temps, de la reprise économique, avec :

- une croissance économique encore forte en 2022, qui devrait permettre à la France, au cours de l'année prochaine, de retrouver puis de dépasser son niveau d'activité économique d'avant-crise (référence 2019) ;
- puis une normalisation de la situation post-crise sanitaire à compter de 2023, avec un retour à des niveaux de croissance plus modérés de l'ordre de + 1,4% à 1,6% par an.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'année 2022, et toujours sur la base des hypothèses du projet de loi de finances 2022 (bien que d'ores et déjà caduques), la reprise économique vigoureuse entamée en 2021 se poursuivrait, avec une croissance 2022 estimée à + 4%.

Celle-ci sera probablement révisée dans les prochaines semaines pour anticiper l'impact de la guerre en cours sur le sol européen.

### **Une inflation prévue en forte progression en 2021, et demeurant dynamique en 2022**

Pour les années 2021 et 2022, le Gouvernement tablait, pour la construction du projet de loi de finances 2022, sur une inflation de 1,4% en 2021 puis de 1,5% en 2022, soit un net rebond après le creux de 0,2% constaté en 2020.

Toutefois, compte-tenu, entre autres, de la très forte progression des prix de l'énergie et des carburants constatée notamment depuis l'été-automne 2021, et qui pourrait perdurer au moins encore en 2022, il est possible que ces hypothèses soient sous-estimées par rapport à la réalité.

L'inflation pourrait donc s'avérer supérieure à 2% sur l'ensemble de l'année 2021, si la tendance se poursuit dans les mois qui viennent.

Cette forte accélération de l'inflation concomitante à la reprise économique vigoureuse entamée en 2021 constitue un fait majeur, tant pour la fin d'année 2021 que pour la construction du budget primitif 2022.

Elle n'est pas propre à la France, mais concerne également l'ensemble des pays de l'Union Européenne (elle est même plus forte dans d'autres grands pays voisins, à l'image de l'Allemagne et l'Espagne) et de nombreux états à l'échelle mondiale.

Cette situation exceptionnelle résulte d'une conjonction de divers facteurs :

- la très importante progression des prix des fluides (gaz, électricité, pétrole), poussée par la reprise économique, mais également par des facteurs géopolitiques ;
- la hausse du prix des denrées alimentaires de base ;
- les pénuries et/ou difficultés d'approvisionnement de divers matériaux (semi-conducteurs par exemple).



Cette situation doit nous conduire à la plus grande prudence dans l'élaboration des budgets pluriannuels d'investissement que la Ville souhaite mettre en œuvre au cours de ce mandat, et qui se traduit présentement par une volonté de 10,3 millions d'€ de dépenses d'équipement dès cette année.

Pour ce faire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la planification des investissements et la recherche active de ressources externes permettront d'atteindre cet objectif.

Le projet de Budget Primitif 2022 s'appuie notamment sur les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février 2022.

## Table des matières

|            |                                             |           |
|------------|---------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b>   | <b>BUDGET PRINCIPAL .....</b>               | <b>4</b>  |
| <b>1.1</b> | <b>Section de fonctionnement .....</b>      | <b>4</b>  |
| 1.1.1      | Dépenses.....                               | 4         |
| 1.1.2      | Recettes .....                              | 7         |
| <b>1.2</b> | <b>Section d'investissement .....</b>       | <b>10</b> |
| 1.2.1      | Dépenses.....                               | 10        |
| 1.2.2      | Recettes .....                              | 12        |
| 1.2.3      | Le financement des investissements .....    | 13        |
| <b>2</b>   | <b>BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS .....</b> | <b>14</b> |
| <b>3</b>   | <b>BUDGET ANNEXE GOLF .....</b>             | <b>15</b> |



# 1 BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit à : **38 111 256,85 €** (*Budget 2020*<sup>1</sup>: 36 236 571,16 €).

### 1.1.1 Dépenses

#### 1.1.1.1 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement de tous les services qui comprennent les achats stockés ou non stockés (comme les frais d'énergie et de carburant, de télécommunications, d'achat de documentation technique, de la publication pour les marchés publics, les frais d'assurances, ou encore des études, ainsi que des travaux d'entretien/réparation sur les bâtiments et véhicules, etc), les prestations de services (comme les frais d'honoraires, etc), ainsi que des impôts et taxes que verse la Ville (impôt foncier ou taxe sur les ordures ménagères).

Les crédits du chapitre 011, pour le budget 2022, s'établissent à **6 994 000 €** (*Budget 2021* : 7 329 509 €) et se présentent comme suit par service :

| Services                                        | Budget 2022 |
|-------------------------------------------------|-------------|
| ANIMATION                                       | 349 000 €   |
| ASSURANCES                                      | 218 800 €   |
| BATIMENTS                                       | 307 100 €   |
| BIBLIOTHEQUES / MEDIATHEQUES                    | 103 920 €   |
| CABINET DU MAIRE                                | 13 000 €    |
| CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL                      | 545 000 €   |
| CIMETIERES                                      | 20 000 €    |
| COMITES DE QUARTIERS                            | 720 €       |
| COMMUNICATION                                   | 300 000 €   |
| CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE            | 72 310 €    |
| DEFENSE INCENDIE                                | 20 000 €    |
| DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE               | 250         |
| DIRECTION ADMINISTRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES | 93 038 €    |
| DIRECTION CULTURE                               | 7 852 €     |
| DIRECTION DES FINANCES                          | 206 945 €   |
| DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES               | 140 000 €   |
| DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES                 | 2 500 €     |
| EAUX PLUVIALES                                  | 5 000 €     |
| ENERGIE                                         | 350 283 €   |
| ENERGIE FINANCES                                | 1 525 000 € |
| ESPACES VERTS PAYSAGERS NATURELS                | 400 000 €   |
| FLOTTE VEHICULES                                | 198 872 €   |

<sup>1</sup> Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| FONCIER BATIMENTS                     | 222 800 €          |
| FONCIER TERRAIN                       | 17 000 €           |
| INFORMATIQUE                          | 410 000 €          |
| JUMELAGES                             | 4 000 €            |
| MOYENS GENERAUX                       | 120 000 €          |
| MUSEES                                | 75 000 €           |
| POLICE MUNICIPALE                     | 28 300 €           |
| POPULATION                            | 9 750 €            |
| PREVENTION                            | 8 660 €            |
| PROPRETE URBAINE                      | 330 000 €          |
| RESEAUX                               | 145 500 €          |
| SERVICE CADRE DE VIE                  | 60 000 €           |
| SERVICE COMMERCE                      | 28 500 €           |
| SERVICE MOBILITÉ URBAINE              | 85 950 €           |
| SERVICE SÉCURITÉ                      | 5 500 €            |
| SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN      | 40 200 €           |
| SPORT                                 | 98 600 €           |
| TOURISME                              | 4 650 €            |
| URBANISME                             | 32 600 €           |
| VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CITOYENNE | 30 000 €           |
| VILLE ART HISTOIRE                    | 44 000 €           |
| VOIRIE                                | 256 400 €          |
| VOIRIE LOGISTIQUE MANUTENTION         | 57 000 €           |
| <b>Total général</b>                  | <b>6 994 000 €</b> |

#### 1.1.1.2 Chapitre 012 - Charges de personnel

Les crédits du chapitre 012, pour le budget 2022, s'établissent à : **16 360 000 €** (Budget 2021 : 16 360 000 €).

| Ventilation des frais de personnels par domaines généraux | Montant 2022      |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Action économique                                         | 212 779           |
| Aménagement                                               | 4 167 085         |
| Culture                                                   | 3 158 223         |
| Sécurité                                                  | 642 756           |
| Services techniques et administratifs                     | 7 038 233         |
| Sport et Jeunesse                                         | 1 140 924         |
| <b>Total général</b>                                      | <b>16 360 000</b> |

#### 1.1.1.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles sont de : **5 793 745 €** (Budget 2021 <sup>2</sup>: 5 639 787 €).

<sup>2</sup> Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 1 129 535 € (pour mémoire, elle était de 1 191 077 en 2021. Cette dépense est obligatoire, et son montant est défini par le SDIS 17) ;
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 1 810 000 €.  
Il s'agit, notamment, de poursuivre en année pleine le nouveau dispositif de « Collecte Éco-Solidaire », de ramassage du verre et du papier, à destination des personnes âgées, qui constitue ainsi une 3ème activité portée par le Chantier d'Insertion « Métiers dans la Ville » (46 000 €), ainsi que le stationnement des véhicules CCAS sur la ville (10 000 €)
- Indemnités, cotisations, missions et formation des élus : 305 500 € (*Budget 2021 : 305 000*) dont :
  - Indemnités élus : 242 000 € (*Budget 2021 : 242 000*),
  - Frais de missions et de formation : 18 500 € (*Budget 2021 : 18 500* €),
  - Le solde étant constitué des prévisions de cotisations retraite et patronales.
- Adhésions aux syndicats intercommunaux : 15 700 € (Soluris, SIEMLF<sup>3</sup>, Syndicat Départemental de la Voirie). Elles étaient de 16 200 € en 2021, mais à la suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Saintes-Cognac, il n'y a plus de contribution annuelle à prévoir.
- Subventions aux associations : 2 500 000 € (*Budget 2021 : 2 400 000* €) ;
- Divers : 33 010 €.

#### 1.1.1.4 Chapitre 66 – Frais financiers

Les crédits du chapitre 66, pour le budget 2022, s'établissent à **414 500 €** (*Budget 2021 <sup>4</sup>: 541 610 €*).

L'essentiel de ce chapitre est composé des intérêts de la dette, et est conforme au profil d'amortissement du remboursement de la dette.

#### 1.1.1.5 Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont estimées à : **387 109 €** (*Budget 2021 <sup>5</sup>: 1 824 661,16 €, incluant, pour mémoire, des dépenses d'équilibre de la section de fonctionnement, pour 1 367 373,16 €, correspondant à une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement 2020, qui avait ainsi été placé en réserve*).

Il s'agit de crédits qui comprennent :

- La subvention versée au budget annexe Golf (180 000 €) ;
- La subvention liée aux sujétions de service public des parkings délégués (120 000 €) : il s'agit de la dernière année ;

<sup>3</sup> Le Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Charente-Maritime (SIEMLF 17).

<sup>4</sup> Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

<sup>5</sup> Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).



- Une prévision pour annulation de titres sur exercices antérieurs : 50 000 €. Cela permet sur demande du Trésorier de procéder à l'annulation de recettes devenues irrécouvrables au terme du processus de recouvrement ;
- La régularisation du FCTVA, auprès du Syndicat de Voirie, sur les années 2016/2017, prévue par convention pour 11 609 € ;
- Diverses dépenses exceptionnelles : 25 500 €, pour faire face à des dépenses comme les indemnités d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle, pour procéder à des rétrocessions de concession (remboursement des années non utilisées), etc.

#### *1.1.1.6 Chapitre 014 – Atténuation de produits*

Cette somme, portée à **21 360 €**, comprend le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

#### *1.1.1.7 Chapitre 022 – Dépenses imprévues*

Elles sont estimées à **300 000 €**, et doivent servir à faire face à des dépenses urgentes et non prévues.

#### *1.1.1.8 Chapitre 042 – Dépenses d'ordre de transfert entre sections*

La prévision se monte à **1 760 000 €**, et correspond aux dotations pour amortissements calculées pour les biens acquis les années antérieures.

#### *1.1.1.9 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement*

Afin de ne pas avoir une section de fonctionnement en sur équilibre dans le cadre du BP 2022, et de consacrer le fonds de roulement disponible uniquement au financement des dépenses d'investissement qui sont structurantes pour le développement de notre territoire, il est donc proposé d'affecter le fonds de roulement au chapitre 023. Ce montant résulte, d'une part, de l'excédent cumulé des exercices budgétaires précédents, et d'autre part, de l'épargne dégagée par l'exercice.

Le montant de **6 080 542,85 €**, correspond ainsi, pour 2022, à l'excédent prévisionnel qui serait dégagé par la section de fonctionnement pour financer, en partie, les dépenses d'investissement.

En tout état de cause, le chapitre 023 est un chapitre qui ne fait pas l'objet d'exécution. Par conséquent, la mobilisation nécessaire pour le financement de l'investissement 2022 sera précisée par une délibération budgétaire de l'Assemblée Délibérante à la suite de l'adoption du Compte Administratif 2022.

### **1.1.2 Recettes**

#### *1.1.2.1 Chapitre 013 – Atténuation de charges*

Les crédits du chapitre 013, pour le budget 2022, s'établissent à **240 000 €**.



Il s'agit des écritures relatives aux variations de stocks et aux remboursements sur rémunérations et charges de sécurité sociale et prévoyance.

### 1.1.2.2 Chapitre 70 – Produits du domaine et des services

Ce chapitre s'établit à **1 707 080 €**.

Il reprend les produits issus des redevances et autres services payants proposés par la Ville. Les trois principales lignes sont :

- Les redevances d'occupation du domaine public communal pour 907 100 € (dont 525 000 € pour le stationnement) ;
- Les recettes des services culturels pour 316 800 € (conservatoire, bibliothèques, musées et amphithéâtre, ville d'art et d'histoire) ;
- Le remboursement de frais de personnels par le budget annexe Golf (350 000 €) ;
- Des remboursements de charges pour des occupations de locaux (COS, Abbaye aux Dames, APMAC, OT, CD17) pour 23 360 €, ou de convention avec la CdA et le CCAS pour 81 720 €
- Divers : 28 100 €.

### 1.1.2.3 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 76% des recettes réelles de fonctionnement. Les crédits du chapitre 73, pour le budget 2022, sont prévus pour un montant de **25 225 485 €**.

Pour la première fois, la Ville a seulement voté ses taux d'impôts fonciers, comme suit :

|                                                     | 2020   | 2021       |                     |                          |
|-----------------------------------------------------|--------|------------|---------------------|--------------------------|
|                                                     |        | Total 2021 | Dont part communale | Dont part départementale |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)      | 36,78% | 58,28%     | 36,78%              | 21,50%                   |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 47,69% | 47,69%     | 47,69%              | -                        |

Pour 2022, sur la base des taux d'impôts fonciers qu'il sera proposé de maintenir au niveau de 2021, et en prenant en compte l'évolution des valeurs locatives de +3,4% (revalorisée, depuis 2018, en fonction de l'inflation constatée), le produit de taxe foncière total attendu serait de 21 700 000 €.

Les autres recettes attendues sont :

- L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté d'Agglomération (CdA) passe à 1 058 661 € (par rapport à 2021 où elle était de 1 091 659 €). En effet, à la suite du transfert des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et du « PLU » à la CdA, le coût de l'attribution de compensation est ajusté en conséquence ;
- La taxe sur les droits de mutation est estimée pour 2022 à 1 250 000 €, en diminution par rapport aux résultats 2021, compte tenu de l'anticipation du volume des transactions

immobilières dans le contexte de tensions actuelles, du coût des matériaux, et du renforcement des critères bancaires ;

- Les taxes sur les pylônes électriques et sur la consommation finale d'électricité sont évaluées à 662 424 € ;
- Les Droits de place, pour les marchés, foires et pontons, sont évalués à 180 000 €.

#### *1.1.2.4 Chapitre 74 – Dotations et participations*

Les crédits du chapitre 74, pour le budget 2022, s'établissent à **5 514 327 €**.

La principale composante de la DGF, la dotation forfaitaire, est estimée à 3 600 000 €. Cette part est en légère baisse attendue par rapport à 2021.

Les autres dotations de péréquation, de solidarité urbaine et de décentralisation, qui visent à réduire les inégalités entre territoires sont en légère hausse, pour un total de 1 316 127 €.

Les autres éléments sont :

- Les compensations d'exonération de la taxe foncière sont estimées à 225 000 € : elles correspondent aux exonérations décidées par l'Etat dans les années passées et ayant un impact sur les recettes communales.
- Les subventions de fonctionnement des différents partenaires : 308 200 €
  - État et autres : 63 000 € ;
  - Région : 42 400 € ;
  - Département : 58 800 € ;
  - Autres communes : 38 250 € ;
  - Autres organismes : 105 750 € (dont CCAS pour 93 750 € dans le cadre de la convention de prestations de service réciproque).
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour des travaux réalisés en fonctionnement : 45 000 € ;
- La dotation spécifique, relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés, s'établit à 20 000 €.

#### *1.1.2.5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante*

Les crédits du chapitre 75, pour le budget 2022, s'établissent à **476 824 €**.

Il s'agit en grande partie des produits de location de divers immeubles appartenant à la Ville. La principale recette provient du loyer du théâtre Gallia.

#### *1.1.2.6 Chapitre 76 – Produits financiers*

Ce chapitre, dont la prévision est de **530 €**, correspond aux intérêts de parts sociales que la ville détient dans des établissements bancaires.



### 1.1.2.7 Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre, dont la prévision est de **15 362 €**, correspond aux indemnités d'assurance pour divers sinistres, au soutien du FIPH et aux recettes de libéralités/dons.

### 1.1.2.8 Chapitre 042 – Recettes d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre se monte à **386 000 €**.

Il reprend la valorisation des travaux en régie (286 000 €). Le solde correspond à la reprise au résultat des dotations aux amortissements de subventions d'investissement perçues les années antérieures.

## 1.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'établit respectivement à **17 508 209,46 € en dépenses** et à **21 658 327,97 € en recettes** (Budget 2021 <sup>6</sup>: 16 969 946,41 €).

Aux termes de l'article L1612-7 du CGCT<sup>7</sup>, il demeure possible de présenter un budget primitif dont la section d'investissement est en sur équilibre.

### 1.2.1 Dépenses

D'abord, les dépenses réelles s'établissent à **15 204 719,94 €**, comme suit :

- Les dépenses d'équipement pour 10 305 000 € (voir infra) ;
- Le remboursement du capital de la dette à 2 770 000 € (dont l'emprunt SDEER de 170 000 €) ;
- Les dépôts et cautionnement : 5 000 € ;
- Le report du déficit d'investissement antérieur, qui doit être financé, pour 1 724 719,94 € ;
- Des dépenses imprévues pour 400 000 €.

Puis, les dépenses d'ordre se montent à **1 222 740 €**, et comprennent les travaux en régie (286 000 €), les amortissements de subventions perçues (100 000 €), et les intégrations d'immobilisations (836 740 €).

Concernant les intégrations d'immobilisations, outre les prévisions concernant les intégrations des études ayant été suivies de travaux (pour 300 000 €), il y a également le projet d'acquisition à l'EPF de deux biens immobiliers (aux 7 et 8 rue des Arènes, ainsi qu'aux 29 et 31 rue Bourignon) dans le cadre de la convention de portage, ce qui entrainera des écritures d'ordre pour un montant total de 536 740 €.

<sup>6</sup> Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

<sup>7</sup> « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ». Sources : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006389564](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006389564)



Enfin, il convient de tenir compte du report des restes à réaliser 2020 en dépenses pour **1 080 749,52 €**.

Voici, les principales dépenses d'équipement 2022 qui se présentent ainsi pour **10 305 000 €** :

- **Les opérations planifiées (les PLANS) pour 3 737 000 € :**

| AUTORISATION PROGRAMME                           | Opérations                             | 2022      |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------|
| <b>BATIMENTS :<br/>1 569 500 €</b>               | Scolaires                              | 447 000   |
|                                                  | Sportifs                               | 497 000   |
|                                                  | Culturels                              | 314 500   |
|                                                  | Autres sites                           | 311 000   |
| <b>INFRASTRUCTURES PUBLICS :<br/>1 882 500 €</b> | Voirie/Trottoirs                       | 1 410 000 |
|                                                  | Sécurisation de l'espace public        | 100 000   |
|                                                  | Ouvrage d'Art                          | 75 000    |
|                                                  | Eclairage public                       | 202 500   |
|                                                  | Défense incendie                       | 60 000    |
|                                                  | Effacement de réseaux                  | 35 000    |
| <b>CADRE DE VIE :<br/>285 000 €</b>              | Aménagement et végétalisation paysager | 95 000    |
|                                                  | Plantations d'arbres                   | 40 000    |
|                                                  | Aires de jeux (Ecoles / Quartiers...)  | 70 000    |
|                                                  | Sanitaires publics                     | 80 000    |

- **Les Autorisations de Programmes pour 3 842 438 € :**

| AUTORISATION DE PROGRAMME                                         | CREDITS DE PAIEMENT 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Amphithéâtre                                                      | 1 612 000                |
| Restauration St-Eutrope                                           | 680 938                  |
| Réhabilitation Maternelle en Espace Musique et Danse - St-Exupéry | 30 000                   |
| Aménagement du site de La Palu                                    | 184 500                  |
| Réhabilitation de la piste athlétisme                             | 1 080 000                |
| Aménagement voirie                                                | 0                        |
| Habitat                                                           | 50 000                   |
| Ouvrage d'art - Pont Lormont                                      | 0                        |
| Vidéo protection                                                  | 30 000                   |
| Confortement du transept sud de la Cathédrale St-Pierre           | 40 000                   |
| Réhabilitation du Hall Mendes France en Palais des Congrès        | 15 000                   |
| Aménagement Flow Vélo                                             | 35 000                   |
| Aménagement d'un Port fluvial                                     | 35 000                   |
| Construction d'un dojo                                            | 50 000                   |

- **Les opérations récurrentes pour 2 725 562 € :**

| Opération récurrente                                           | Crédits 2022 |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Informatique                                                   | 197 875      |
| Parc véhicules                                                 | 345 000      |
| Matériel et mobilier, dont :                                   | 475 801      |
| Restoration des œuvres musées                                  | 20 000       |
| Acquisition œuvres musées                                      | 10 000       |
| Renouvellement équipements musicaux (CMD et Espace St-Eutrope) | 50 000       |
| Obligation réglementaire                                       | 50 000       |
| Espace public et Cadre de vie                                  | 436 041      |
| Travaux bâtiment                                               | 267 000      |
| Affaire foncière                                               | 290 245      |
| Accessibilité                                                  | 70 000       |
| Études urbaines                                                | 40 000       |
| Ouvrage d'art                                                  | 0            |
| Risques naturels                                               | 30 000       |
| Édifices protégés                                              | 0            |
| Hors Opérations dont :                                         | 523 600      |
| Attribution de compensation (ZAE et Gens du voyage)            | 58 600       |
| Attribution de compensation (Gestion Eaux Pluviales Urbaines)  | 158 500      |
| Avances forfaitaires sur les marchés de travaux                | 200 000      |
| Subventions d'équipements                                      | 106 500      |

Commentaires concernant les dépenses d'équipement hors opérations :

- Les subventions d'équipement concernent essentiellement le centre d'accueil d'urgence au profit de la SÉMIS pour 100 000 € en 2022 (selon délibération n°2019-107 prévoyant les modalités de participation de la Ville à hauteur de 500 000 €) : il s'agit de la dernière année.

### 1.2.2 Recettes

Ce programme d'investissement sera financé essentiellement par :

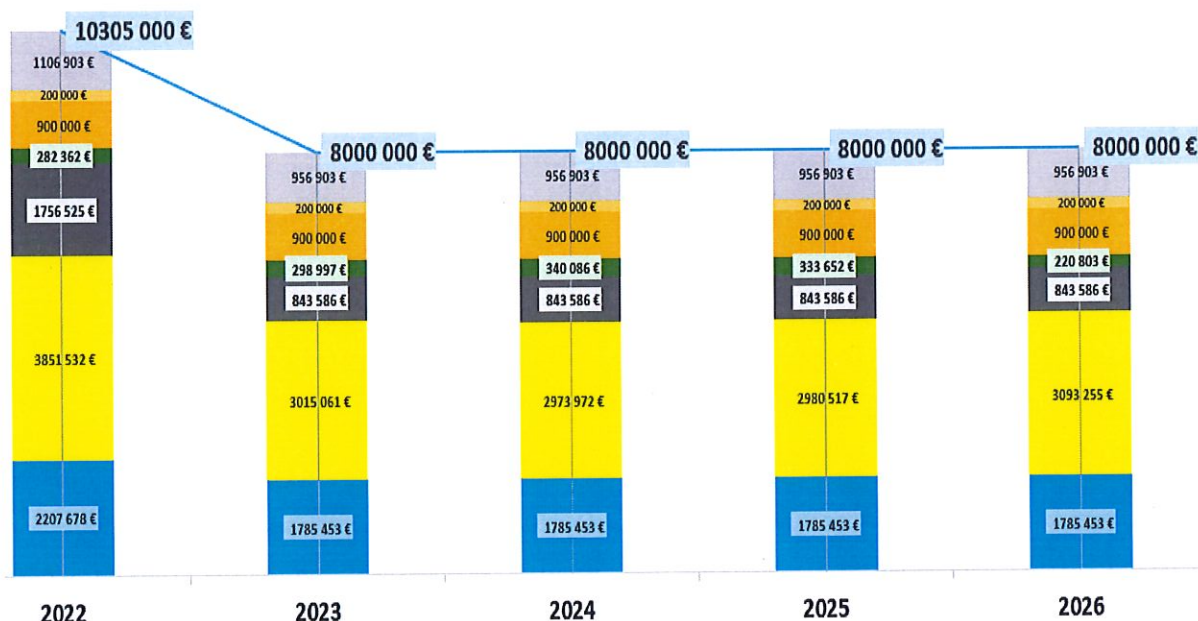
- Des recettes réelles pour **11 141 807,13 €** :
  - L'excédent de fonctionnement (affectation du résultat 2021) : **2 727 226,13 €** : il comprend la couverture du besoin de financement 2021 de 970 701,13 €, auquel il est proposé d'affecter un surplus de 1 756 525 € pour financer directement les investissements 2022 ;
  - Le fonds de compensation de la TVA : **500 000 €** ;
  - La taxe d'aménagement : **400 000 €** ;
  - Des subventions et ressources externes : **2 207 678 €** (dont le produit des amendes de police pour 120 000 €) ;
  - L'emprunt à long terme pour **3 795 000 €** ;
  - Autres financements court terme pour **205 000 €** (dont le SDEER) ;
  - Des cessions pour **1 106 903 €** ;
  - Les avances forfaitaires sur les marchés (200 000 €), qui s'équilibrent en dépenses pour le même montant.

- Des recettes d'ordres pour **8 681 752,51 €** comprenant :
  - Le virement de la section de fonctionnement pour 6 085 012,51 € ;
  - Les dotations aux amortissements pour 1 710 000 ;
  - L'étalement des charges d'investissement (charges liées à la crise sanitaire de 2020 étalées sur 5 années) pour 50 000 € ;
  - Des opérations patrimoniales pour 836 740 €.

À cela vient s'ajouter le report en recettes des restes à réaliser 2021 pour **1 834 768,33 €**.

### 1.2.3 Le financement des investissements

Sur cette base, nous voyons dans le graphique ci-dessous, la manière dont les dépenses d'équipement 2022 seraient financées, la prospective sur les années suivantes demeurant :



Légende :





## 2 BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

*Section de fonctionnement : 7 338 717,29 €*

*Section d'investissement : 6 808 479,90 €*

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, et qui a fait l'objet d'un réaménagement, est désormais remboursé depuis 2021. Pour autant, il conviendra d'anticiper l'acquittement, par le Budget Annexe, d'une dette envers le Budget Principal à l'issue de l'opération, d'une somme d'un peu plus de 6 millions d'euros.

Friche hospitalière à l'abandon depuis 2008, la municipalité a fait une priorité la restauration de ce lieu emblématique pour les Saintais. Dans un contexte difficile, marqué par un ancien projet acté en 2018 entravé par une faisabilité et des modalités de cession discutées, la municipalité a exprimé sa volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et son histoire avec les Saintais.

Ce projet mené dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », est présenté comme un symbole de la nouvelle stratégie du territoire, marqué par la volonté de concevoir la ville de demain en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

A ce titre, le nouveau projet de Saint-Louis est doté d'un certain nombre de choix le différenciant du projet précédent :

- La suppression de l'ascenseur et du projet de réalisation d'un hôtel-restaurant dans la chapelle,
- La réalisation d'un permis d'aménager comprenant une décomposition du site en différents lots qui feront l'objet de cessions, afin d'optimiser la valorisation du foncier et la réalisation du projet dans le temps,
- La construction de logements locatifs et résidentiels, sociaux et qualitatifs,
- Le choix de conserver le logis du gouverneur, la chapelle, et le belvédère dans le domaine public et accessibles à tous.

Dans cette perspective, le redéploiement du projet et du futur quartier de Saint-Louis va se poursuivre cette année, en parallèle de la démarche de concertation publique engagée entre la fin d'année dernière et ce début d'année 2022.

Ainsi, **pour le fonctionnement**, les principales dépenses de l'exercice 2022 concernent :

- Des études pour 830 681,29 € : il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle où a, notamment, été inscrit l'excédent de fonctionnement de l'exercice passé, ainsi que des études et AMO pour 120 000 € pour accompagner les élus et techniciens sur ce projet ;
- Des prévisions de travaux pour 120 000 € ;

- Les frais d'assurance pour 17 700 € ;
- Ainsi que les écritures de stocks de 6 370 336 €.

En recettes, outre les écritures relatives à la gestion des stocks (6 650 000 €), on relève principalement :

- L'excédent de fonctionnement pour 448 717,29 €,
- Une quote-part de la subvention « Fonds Friche » pour 240 000 € (dont, pour mémoire, la Ville s'est vue dotée en 2021 d'une enveloppe totale de 800 000 € sur ce fonds d'État),
- Et une prévision d'emprunt d'équilibre pour 279 664 €.

**Concernant l'investissement**, nous notons en dépenses les prévisions de stocks pour un montant de 6 650 000 €, ainsi que le déficit d'investissement reporté de 158 479,90 €.

Elles s'équilibrent par des écritures de stocks de 6 370 336 €, plus :

- L'affectation du résultat 2021 pour 158 479,90 €,
- Et une prévision d'emprunt d'équilibre de 279 664 €.

### 3 BUDGET ANNEXE GOLF

*Section de fonctionnement : 650 518,06 €*

*Section d'investissement : 192 491,02 €*

La volonté de la Ville de poursuivre l'attractivité de ce service en le dotant d'une capacité à investir cette année, pour projeter le Golf dans l'avenir, et accroître ses recettes, notamment avec une nouvelle politique de services offerts au public et des tarifs adaptés.

Ainsi, pour 2022, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire qui pèsera encore sur l'activité du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet, il s'agit d'accompagner cet objectif au niveau départemental, régional et national, en s'appuyant sur ses points forts :

- La qualité d'entretien du parcours et plus précisément sur les Greens, qui passe par des formations de « Greenkeeping » pour nos agents.
- Le maintien de l'accueil de Championnats régionaux et nationaux comme nous pouvons le faire avec le Grand Prix Jeunes (trophée regroupant les meilleurs jeunes de France)
- Amplifier le rôle de l'association au sein du golf (animation des différentes compétitions, championnats fédéraux) et travailler en étroite collaboration avec les adhérents de celle-ci.
- Développer la partie restauration avec l'arrivée du nouveau restaurateur, qui va permettre de s'identifier comme un véritable « restaurant » sur le territoire afin d'emmener des gens de l'extérieur.
- Proposer des nouvelles activités en parallèle du Golf tel que le Footgolf qui se développe en France et qui n'existe nulle part en Nouvelle-Aquitaine.
- Approfondir le partenariat avec l'Agrocampus
- Accroître les recettes de partenariat en allant chercher de nouveaux partenaires et en proposant de nouveaux packs et supports publicitaires.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'établissent :

- Les frais de personnel représentent 61% des dépenses réelles de fonctionnement (350 000 €), elles prennent la forme d'un remboursement au budget principal ;
- Les charges à caractère général représentent 37% (229 234 €) ;
- Les charges financières s'établissent à 2 900 € ;
- Des dépenses exceptionnelles sont de 51 704,06 € (comprenant des dépenses d'équilibre suite à l'affectation du résultat antérieur pour 50 508,06 €) ;
- Le reste correspondant à des opérations d'ordre ;
- Enfin, il convient de tenir compte du report des restes à réaliser 2020 en dépenses pour 12 451,89 €.

Avec 374 000 €, les produits des services (vente de prestations et articles divers) couvrent 59% des besoins en financement. Vient ensuite la subvention du budget principal, pour 241 030 €, soit 38%, auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté pour 41 508 €.

En section d'investissement, les dépenses sont de 158 288 €, dont 23 000 € pour finaliser des travaux. Les autres dépenses concernent l'acquisition d'un tracteur (45 000 €), et des crédits pour l'équilibre de la section (69 436 €).

Ces dépenses sont financées par :

- L'excédent d'investissement reporté de 69 437,95 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 26 001,89 € ;
- Le dépôt et cautionnement reçus pour 1 000 € ;
- Le reste correspondant à des opérations d'ordre pour 74 300 € (dont les dotations aux amortissements de 72 300 €).





## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

### PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE - BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux membres du Conseil Municipal, et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

#### 1. Eléments de contexte

La première partie de la mandature, et particulièrement l'exercice 2022, est marqué par une situation économique mondiale et nationale caractérisée par de nombreux aléas :

- Un environnement international incertain qui fait face à la pandémie liée à la Covid-19, à ses conséquences économiques, et aux diverses tensions géopolitiques entre les États, qui peuvent dégénérer en conflit ouvert ;
- La forte poussée de l'inflation constatée en 2021, et qui devrait se poursuivre cette année ;
- La réaction et la confiance des acteurs économiques dont les comportements vont s'adapter dans ce contexte.

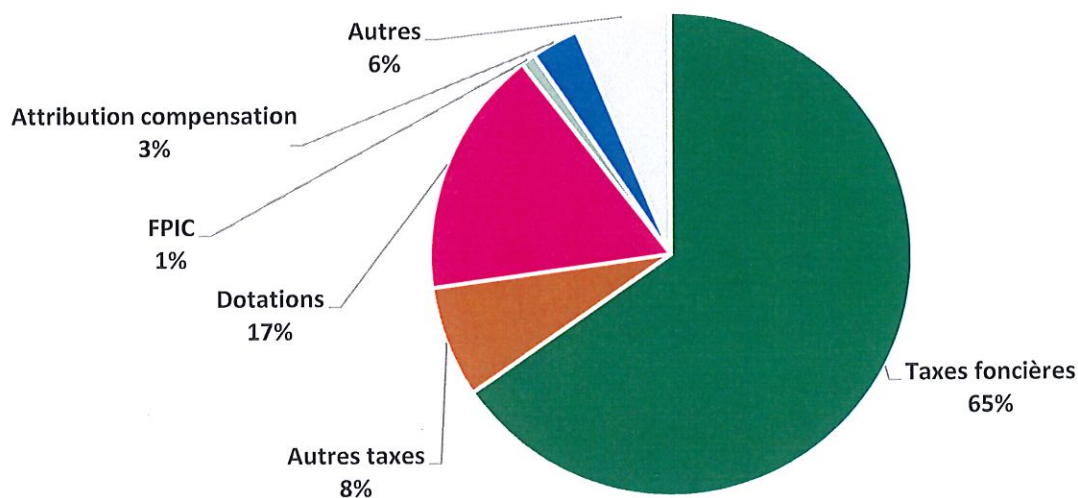
Au niveau national, ce contexte est quant à lui marqué par :

- Les conséquences économiques de la crise sanitaire se font plus visibles, même si l'économie de la France a été résiliente avec le soutien de l'État, grâce aux financements par emprunt ;
- Une forte progression des déficits et de l'endettement publics, particulièrement de l'État : dans ce contexte, il est de plus en plus vraisemblable que les collectivités locales soient mises à contribution au redressement des finances publiques, comme cela avait été le cas il y a quelques années ;
- Un endettement des Collectivités Territoriales qui est reparti à la hausse, l'année dernière, pour des dépenses d'équipements, grâce à une amélioration de l'épargne ;
- Un coût d'emprunt encore modéré, mais avec des incertitudes sur l'évolution des taux à l'avenir.
- Une évolution nominale des bases fiscales (+3,4%) et la poursuite de la baisse des impôts.

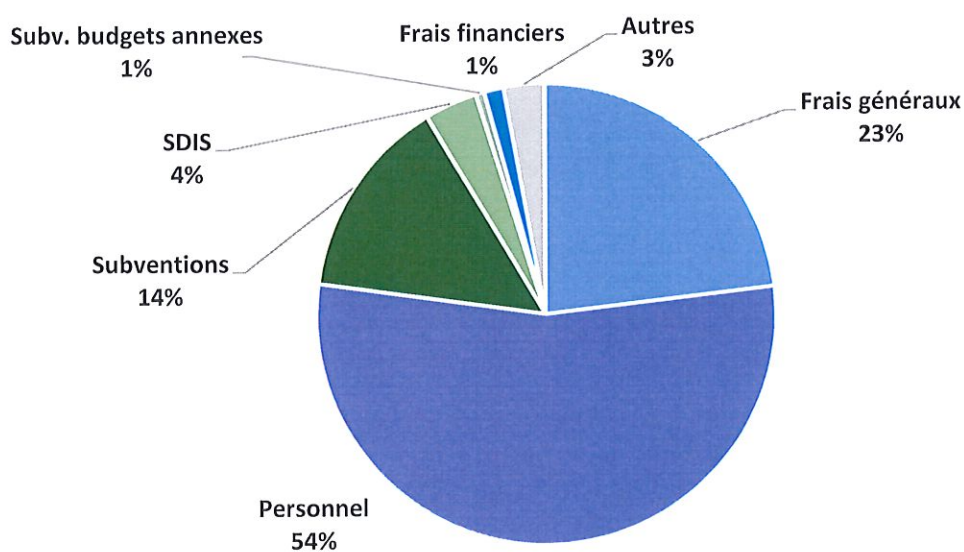
#### 2. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du budget principal 2022 est présentée dans les graphiques ci-dessous :

### Structure des recettes réelles de fonctionnement (BP 2022)



### Structure des dépenses réelles de fonctionnement (BP 2022)



### 3. Montant du budget consolidé

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des deux budgets annexes (Site Saint-Louis et Golf) sont les suivants :

| DEPENSES/RECETTES          | BP 2022      |
|----------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 46 104 962 € |
| Recettes de fonctionnement | 46 104 962 € |
| Dépenses d'investissement  | 24 509 180 € |
| Recettes d'investissement  | 28 659 299 € |



Concernant le Budget Principal, il est précisé que, cette année, la section d'investissement est présentée en suréquilibre, c'est-à-dire que les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses d'investissement selon l'article L1612-7 du CGCT.

#### 4. Crédits d'investissements pluriannuels

Les montants consolidés des crédits de paiement (CP) figurent dans le tableau ci-dessous :

| PROGRAMME                                                                     | Réalisés antérieurs | Réalisé 2021        | CP 2022             | CP 2023             | CP 2024             | CP 2025             | CP 2026             | Montant global des AP |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>MODIFICATIONS DANS LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>                      |                     |                     |                     |                     |                     |                     |                     |                       |
| Opération BATIMENTS SCOLAIRES                                                 |                     | 0,00                | 447 000,00          | 500 000,00          | 500 000,00          | 500 000,00          | 500 000,00          | 2 447 000,00          |
| Opération BATIMENTS SPORTIFS                                                  |                     | 0,00                | 497 000,00          | 600 000,00          | 600 000,00          | 600 000,00          | 600 000,00          | 2 897 000,00          |
| Opération BATIMENTS CULTURELS                                                 |                     | 0,00                | 314 500,00          | 400 000,00          | 400 000,00          | 400 000,00          | 400 000,00          | 1 914 500,00          |
| Opération BATIMENTS AUTRES SITES                                              |                     | 0,00                | 311 000,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 1 511 000,00          |
| <b>TOTAL AP BATIMENTS</b>                                                     |                     | <b>0,00</b>         | <b>1 569 500,00</b> | <b>1 800 000,00</b> | <b>1 800 000,00</b> | <b>1 800 000,00</b> | <b>1 800 000,00</b> | <b>8 769 500,00</b>   |
| Opération VOIRIE TROTTOIRS                                                    |                     | 0,00                | 1 410 000,00        | 1 410 000,00        | 1 410 000,00        | 1 410 000,00        | 1 410 000,00        | 7 050 000,00          |
| Opération SECURISATION ESPACE PUBLIC                                          |                     | 0,00                | 100 000,00          | 140 000,00          | 140 000,00          | 140 000,00          | 140 000,00          | 660 000,00            |
| Opération OUVRAGE D'ART                                                       |                     | 0,00                | 75 000,00           | 75 000,00           | 75 000,00           | 75 000,00           | 75 000,00           | 375 000,00            |
| Opération ECLAIRAGE PUBLIC                                                    |                     | 0,00                | 202 500,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 300 000,00          | 1 402 500,00          |
| Opération DEFENSE INCENDIE                                                    |                     | 0,00                | 60 000,00           | 80 000,00           | 80 000,00           | 80 000,00           | 80 000,00           | 380 000,00            |
| Opération EFFACEMENT RESEAU                                                   |                     | 0,00                | 35 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 235 000,00            |
| <b>TOTAL AP INFRASTRUCTURES</b>                                               |                     | <b>0,00</b>         | <b>1 882 500,00</b> | <b>2 055 000,00</b> | <b>2 055 000,00</b> | <b>2 055 000,00</b> | <b>2 055 000,00</b> | <b>10 102 500,00</b>  |
| Opération AMENAGEMENT VEGETALISATION PAYSAGER                                 |                     | 0,00                | 95 000,00           | 125 000,00          | 125 000,00          | 125 000,00          | 125 000,00          | 595 000,00            |
| Opération PLANTATIONS D ARBRES                                                |                     | 0,00                | 40 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 240 000,00            |
| Opération AIRES DE JEUX ECOLES QUARTIERS                                      |                     | 0,00                | 70 000,00           | 70 000,00           | 70 000,00           | 70 000,00           | 70 000,00           | 350 000,00            |
| Opération SANITAIRES PUBLICS                                                  |                     | 0,00                | 80 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 20 000,00           | 250 000,00            |
| <b>TOTAL AP CADRE DE VIE</b>                                                  |                     | <b>0,00</b>         | <b>285 000,00</b>   | <b>295 000,00</b>   | <b>295 000,00</b>   | <b>295 000,00</b>   | <b>265 000,00</b>   | <b>1 435 000,00</b>   |
| <b>TOTAL PLANS</b>                                                            |                     | <b>0,00</b>         | <b>3 737 000,00</b> | <b>4 150 000,00</b> | <b>4 150 000,00</b> | <b>4 150 000,00</b> | <b>4 120 000,00</b> | <b>20 307 000,00</b>  |
| VIDEO PROTECTION                                                              | 185 586,80          | 45 149,17           | 30 000,00           | 50 000,00           | 30 000,00           | 30 000,00           | 30 000,00           | 400 735,97            |
| VOIRIE                                                                        | 2 734 635,73        | 797 136,90          |                     |                     |                     |                     |                     | 3 531 772,63          |
| HABITAT                                                                       | 90 329,21           | 11 418,28           | 50 000,00           | 60 000,00           |                     |                     |                     | 211 747,49            |
| RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE                                             | 218 585,26          | 382 157,99          | 680 938,00          | 597 641,00          | 300 000,00          |                     |                     | 2 179 322,25          |
| OUVRAGE D'ART - PONT DE LORMONT                                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 50 000,00           | 50 000,00           |                     |                     | 100 000,00            |
| AMPHITHEATRE                                                                  | 8 940,00            | 117 669,76          | 1 612 000,00        | 1 750 000,00        | 1 000 000,00        |                     |                     | 4 488 609,76          |
| REHABILITATION DE L'ANCIENNE MATERNELLE ST EXUPERY EN ESPACE MUSIQUE ET DANSE |                     | 9 360,00            | 30 000,00           | 200 000,00          | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 389 360,00            |
| AMENAGEMENT DE LA PALU                                                        |                     | 55 361,69           | 184 500,00          | 742 000,00          | 147 000,00          | 87 000,00           | 67 000,00           | 1 282 861,69          |
| REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME                                            |                     | 7 992,00            | 1 080 000,00        |                     |                     |                     |                     | 1 087 992,00          |
| CONFORTEMENT DU TRANSEPT SUD DE LA CATHEDRALE ST-PIERRE                       |                     | 0,00                | 40 000,00           | 200 000,00          | 100 000,00          | 100 000,00          | 100 000,00          | 540 000,00            |
| REHABILITATION DU HALL PIERRE MENDES FRANCE EN PALAIS DES CONGRES             |                     | 0,00                | 15 000,00           |                     |                     |                     |                     | 15 000,00             |
| AMENAGEMENT DE LA FLOW VÉLO                                                   |                     | 0,00                | 35 000,00           | 430 000,00          | 970 300,00          | 310 000,00          | 500 000,00          | 2 245 300,00          |
| AMENAGEMENT D'UN PORT FLUVIAL                                                 |                     | 0,00                | 35 000,00           | 200 000,00          | 50 000,00           |                     |                     | 285 000,00            |
| CONSTRUCTION D'UN DOJO                                                        |                     | 0,00                | 50 000,00           | 120 000,00          | 1 800 000,00        | 1 200 000,00        |                     | 3 170 000,00          |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>3 238 077,00</b> | <b>1 426 245,79</b> | <b>7 579 438,00</b> | <b>8 549 641,00</b> | <b>8 647 300,00</b> | <b>5 927 000,00</b> | <b>4 867 000,00</b> | <b>40 234 701,79</b>  |

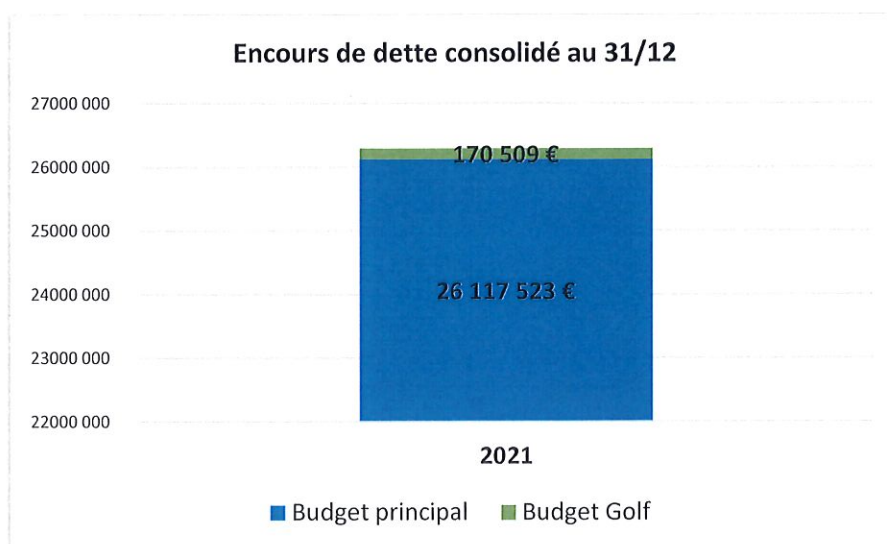
#### 5. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette prévisionnels

| SOLDES ET RATIOS                   | BP 2022     |
|------------------------------------|-------------|
| Epargne brute consolidée           | 7 542 149 € |
| Remboursement de capital consolidé | 2 788 000 € |
| Epargne nette consolidée           | 4 754 149 € |

#### 6. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé, au 31/12/2021, est de l'ordre de 28,419 millions d'euros. Il se répartit sur 3 budgets de la façon suivante :





Pour mémoire, concernant le budget annexe « Site Saint-Louis », le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, et qui a fait l'objet d'un réaménagement, est désormais entièrement remboursé depuis 2021.

## 7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 3,6 ans pour le BP 2022 : le remboursement de la totalité de l'encours de dette serait d'une durée inférieure à 4 années, si l'intégralité de l'épargne brute annuelle était utilisée.

| SOLDES ET RATIOS             | BP 2022      |
|------------------------------|--------------|
| Epargne brute consolidée     | 7 542 149 €  |
| Encours consolidé au 31/12/N | 27 500 032 € |
| Capacité de désendettement   | 3,6          |

## 8. Niveau des taux d'imposition

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation, actée par le Loi de Finances 2020, et effective au Budget 2021, les communes délibère désormais sur les taux des taxes locales directes ci-dessous, fixés comme suit pour cette année :

|                                                     | 2022   |
|-----------------------------------------------------|--------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)      | 58,28% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 47,69% |

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2021.